

**Conseil départemental et métropolitain de la citoyenneté et de
l'autonomie de Loire-Atlantique**

RAPPORTS DES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

Mandat 2017 - 2020

Soutenir les AIDANTS

(Aider : comment, jusqu'où ?)

Acteurs, souvent invisibles de la solidarité, ce sont près de **11 millions d'aidants familiaux**, soit 1 français sur 6, en France, qui accompagnent au quotidien un ou plusieurs membres de leur entourage, fragilisés par le handicap, la maladie chronique ou la perte d'autonomie liée au grand âge¹.

La valeur du temps passé par ces femmes et ces hommes représente l'équivalent de **11 milliards d'euros par an d'économies**.

11 milliards d'euros, c'est ce que représente la contribution des proches aidants pour la société². Cette évaluation permet de rendre plus concret leur importance dans le système social et de santé de notre pays.

L'enjeu premier reste la reconnaissance du rôle de ces acteurs de la solidarité.

De nombreuses actions en faveur des aidants ont vu le jour depuis une dizaine d'années, souvent portées par des acteurs du monde associatif et mutualiste.

Ce besoin de reconnaissance passe par le droit au répit, à un accompagnement adapté et personnalisé et à des droits sociaux renforcés.

La stratégie nationale de mobilisation en faveur des proches aidants et le vote d'un congé indemnisé de 3 mois témoignent d'une prise de conscience de la situation. Cependant, il reste beaucoup à faire : bilan de santé et de prévention annuel, forfait d'heures d'activité physique adaptée, droits à la retraite... En moyenne, les aidants apportent 3 types d'aide :

- Actes de la vie quotidienne (3 394 000 à domicile et 619 000 en établissements),
- Un soutien moral (3 203 000 à domicile et 105 000 en établissements),
- Une aide financière ou matérielle (473 000 à domicile et 194 000 en établissements)³.

1 - LE CONTEXTE

Un certain nombre d'éléments doivent être pris en compte pour cette étude.

- ✚ **En premier lieu, la déclaration du premier ministre actuel** (Edouard Philippe) qui précise le 23 octobre 2019 : *“ Cette stratégie (du gouvernement) est issue de plusieurs mois de travail et d'échanges avec les aidants eux-mêmes et les associations qui les représentent. Elle est entièrement destinée à répondre à leurs besoins quotidiens : besoin de reconnaissance, d'accompagnement, d'aide, de répit. Elle sera déployée sur trois ans, et je serai particulièrement attentif à sa mise en œuvre afin que les solutions soient rapidement déployées. La stratégie n'est pas figée : elle pourra naturellement évoluer et tirer toujours bénéfice de nouvelles idées. ”*

¹ Source : Baromètre 2017, Fondation April et BVA

² Source : Laboratoire d'économie et de gestion des organisations de santé de l'université Paris-Dauphine.

³ Chiffres clés de la DREES 2019

- ✚ **La loi ASV** (Adaptation de la Société au Vieillessement), qui consacre un article à la reconnaissance et au soutien des proches aidants.
- ✚ **L'inclusion et ses différentes déclinaisons** dans les politiques publiques dans le domaine de l'habitat sous diverses formes (habitat inclusif, habitat partagé...), la mobilité avec l'émergence de réponses innovantes (transports adaptés, transport accompagné...), l'aménagement de la ville... Le maintien dans le lieu de vie avec l'accompagnement nécessaire et la coordination des acteurs de l'aide à domicile.

2 – Le RAPPORT LIBAULT

A - La situation actuelle

À travers les auditions qui nous ont permis de faire un inventaire représentatif même s'il n'est pas exhaustif, les différentes actions menées par des associations ou structures illustrent des réponses aux attentes des aidants.

Les objectifs fixés, les moyens mis en œuvre et la méthode utilisée permettent la réalisation de projets remarquables et conformes aux besoins.

B - La Maison des Aidants

Implantée sur le territoire nantais, soutenue par la ville, elle offre aux proches aidants un lieu d'information, de rencontres et des ateliers de soutien.

Le guide des aidants familiaux centralise divers renseignements et témoignages pouvant apporter des réponses aux problèmes rencontrés lors du parcours de vie de la personne dépendante.

Différentes activités axées sur le mieux-être sont proposées en complément de sorties culturelles et séjours de vacances. Parallèlement, des accompagnements vers des services spécialisés peuvent être mis en place avec les CLIC pour offrir des temps de répit.

Sur une autre partie du territoire de la Loire-Atlantique, **des associations (Alpha-Répit, France Alzheimer, Génération Mouvement...)** mènent des actions similaires, en s'appuyant sur un réseau associatif dynamique.

C - France Alzheimer

L'association développe différents partenariats avec des communes ou autres structures pour mettre en œuvre des actions.

L'accueil et l'écoute des familles constituent le point d'entrée de ces actions.

Les entretiens individuels, la formation des aidants et l'accompagnement à domicile s'ajoutent à des actions collectives comme les cafés mémoire, les ateliers de mobilisation cognitive, sorties et séjours vacances.

Par ailleurs, des temps d'information sur la maladie sont organisés (conférences...).

D - Le bistrot mémoire

L'Union des Bistrots Mémoire promeut le développement d'une société accueillante et inclusive en mettant en œuvre des projets innovants pour les personnes vivant avec des troubles de la mémoire.

Le bistrot mémoire, lieu d'accueil et d'accompagnement, permet aux malades, leurs aidants et des professionnels de se rencontrer, s'exprimer, dialoguer librement et partager leurs interrogations et leurs difficultés dans un climat de convivialité. Une psychologue et une équipe de bénévoles assurent l'accueil.

Il s'agit surtout de préserver l'autonomie et la capacité de choix des personnes en maintenant les aidants et aidés dans un tissu social qui évite l'isolement souvent rencontré dans ce genre de situations.

E - Le soutien aux aidants des personnes en situation de handicap

Comme pour les personnes âgées, les proches aidants occupent une place centrale dans l'accompagnement de la personne handicapée.

Le temps de cet accompagnement est souvent beaucoup plus long et le parcours de vie semé de difficultés.

L'Unapei et d'autres associations militent depuis toujours pour la reconnaissance du rôle et l'amélioration des droits des aidants familiaux qui interviennent auprès des personnes en situation de handicap.

Les mesures récemment annoncées par le gouvernement, vont dans le sens des attentes des associations.

Ces mesures concernent tous les aidants (accompagnants de personnes handicapées ou de personnes âgées) et sont déclinées sur différents volets : écoute et soutien, accès aux droits et démarches, conciliation vie privée - vie professionnelle, santé de l'aidant, développement de solutions de répit...).

Chaque association propose déjà des actions de soutien variées en fonction de son orientation et des types de handicaps rencontrés.

3 - PRÉCONISATIONS

Pour répondre aux attentes des proches aidants, le CDMCA émet quelques propositions.

1. **Favoriser la création de groupes de parole**, en soutenant des initiatives associatives. Permettre d'y adjoindre des professionnels (psychologue, gériatre) dont les compétences pourront guider les aidants. En s'appuyant sur les modèles des Bistrots Mémoire ou des Cafés Mémoire, développer les lieux de rencontre et d'échange en veillant à une couverture équitable du territoire.
2. **Mettre en place une campagne de communication** visant à gommer l'image "négative et parfois anxiogène" de certaines affections neuro-dégénératives, et de certains handicaps.
3. **Soutenir et informer des structures** (CLIC, CCAS, mairies...) pour accompagner l'aidant dans ses démarches, en luttant contre le non-recours à certains droits, dans le cadre d'une démarche "d'aller vers".

4. **Développer des actions de repérage des aidants isolés** en s'appuyant sur les associations ou structures locales.
5. **Soutenir des actions** favorisant le répit de l'aidant : accueil de jour régulier, accueil de nuit, baluchonnage ou relaying, séjours de vacances adaptées. Le transport de l'aidé sera pris en charge.
6. **Prendre en compte** le soutien psychologique de l'aidant.
8. **Développer et structurer l'accueil d'urgence** : organiser un maillage du territoire de la Loire-Atlantique et communiquer la carte à l'ensemble des acteurs de l'accompagnement à domicile, aux CCAS, aux CLIC... pour faire face à la " défaillance " du proche aidant.
7. **Simplifier les démarches** sur Internet avec enregistrement sécurisé des données pouvant servir à toute nouvelle constitution de dossier (au moins partiellement). Le site gouvernemental pour les impôts pourrait servir d'exemple.
8. **Simplifier l'accès aux sites** ;
9. **Soutenir et développer des sites** tels que celui mis en œuvre par l'UDAF 44 (aide aux aidants).
10. **Mettre en place un suivi personnalisé de la santé** de l'aidant en lui accordant des solutions de répit.
11. **Accompagner le retour à l'emploi** des aidants (femmes le plus souvent) ayant dû arrêter totalement ou temporairement leur activité professionnelle pendant plusieurs années et exclus de ce fait des dispositifs existants (Pole emploi).
12. **Proposer**, par exemple, **un accompagnement spécifique** avec bilan professionnel mais également une valorisation des compétences acquises durant la période de non activité (formation, soins etc.) ; et éventuellement un groupe de réflexion avec des pairs pour permettre à l'aidant de mieux appréhender une vie professionnelle conciliable avec son activité d'aidant (temps disponible, fatigue etc.).
13. **Organiser des échanges avec des professionnels** pour réfléchir à la définition et la mise en place d'un statut de l'Aidant » (protecteur et non pénalisant).

Conseil départemental
métropolitain
**de la citoyenneté
et de l'autonomie**



Unité Observation et Participation
Direction Autonomie
Conseil départemental de Loire-Atlantique
3 quai Ceineray CS 94109 44041 Nantes Cedex 1
cdca@loire-atlantique.fr